

Editorial



Sommaire

1	Editorial
2 à 18	Réunions du conseil municipal
19 à 20	Réunions du conseil des enfants
20 à 29	La vie des associations
30 à 32	Infos générales

Chaque année, au 1^{er} trimestre, le conseil fait le bilan financier (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et élabore également les projets pour l'année en cours. Il s'agit de fixer un cadre prévisionnel pour les dépenses.

Ce travail budgétaire demeure un acte essentiel qui traduit les priorités et orientations économiques, financières et sociales de l'action municipale.

Après une validation du projet périscolaire en 2011 et une mise en service en 2012, le conseil municipal, avec un comité de pilotage et un bureau d'étude, réfléchi à une restructuration de la restauration scolaire ainsi que des locaux de la salle des Mottais. A terme la compétence restauration sera prise en charge par la municipalité.

De plus, une nouvelle tranche du lotissement «Les Oranchères» est en cours de viabilisation. La fin de l'aménagement des 22 lots est prévue fin juillet 2013.

Malgré une frilosité des dotations de l'Etat, de nombreux autres travaux sont toujours prévus (voirie et effacement réseaux...), il faut donc pour cela continuer à garder un bon dynamisme afin de préserver une commune attractive.

Je ferais un rappel au civisme concernant les stationnements non autorisés sur les trottoirs : des emplacements sont prévus à cet effet. Il faut également respecter les sens giratoires dans certains quartiers...

Vous souhaitant bonne lecture pour les informations complémentaires,

Jean-Loïc DURANDET,
adjoint

Directeur de la Publication : M. le Maire.
Responsable de la commission : Philippe Guery.
Membres de la commission communication :
Maryvonne Villeneuve, Adeline Girardeau,
Eric Bulteau, Dominique Péault,
Jacqueline Brousseau.

Nombre d'exemplaires : 600.
Conception & impression :
IMPRIMERIE 2000



PA Vendée Sud Loire 1
85600 Boufféré
Tél. 02 51 31 08 40

Couverture imprimée sur papier non chloré.
Intérieur du bulletin imprimé avec
des encres végétales,
sur papier 100 % recyclé.
L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est
labellisée IMPRIM'VERT.

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2013

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 28 janvier 2013

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 17 décembre 2012, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1 - SyDEV – TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE 2013

La commune a demandé la réalisation des travaux de maintenance de son patrimoine d'éclairage public. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions du Comité Syndicat du SyDEV. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le Sydev est nécessaire.

La présente convention est relative à des travaux de maintenance préventive et curative de son patrimoine d'éclairage public.

Par cette convention, le SyDEV s'engage à effectuer une prestation minimum de base, une prestation optionnelle et une prestation dépannage.

Le présent de base comprend :

- 1 visite d'entretien systématique annuelle,
- 2 visites d'entretien au sol
- Le remplacement systématique des lampes (1/6 du parc).

La prestation optionnelle est composée des visites de maintenance au sol complémentaires sollicitées par le demandeur.

Les montants de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base participation	Montant de la participation
	Global	Garanti	A prendre en compte			
Constitution du parc	216	8	208			
Visites programmées de bases (hors luminaires équipés de LEDS)			208	Forfait de 3 visites	11.15	2 319.20
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS)				Forfait de 3 visites	8.70	0.00
Visite(s) programmée(s) complémentaire(s)				0 visite(s) complémentaires	1.10	0.00
Plus-value pour remplacement des sources supérieures à 18 mètres					45.70	0.00
TOTAL PARTICIPATION						2 319.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et à compléter les documents référents à ce dossier.

2 - VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES ORANCHÈRES IV »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation auprès de trois entreprises a été faite pour la viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV ».

Compte-rendu Séance du 28 janvier 2013 (suite)

Monsieur Jean-François YOU, adjoint présente les devis reçus :

Nom de l'entreprise	Propositions	Prix HT	TVA	Prix TTC
Sogéo expert	Mission du type G12- Norme NFP 94-500 Technique : Définir le contexte géotechnique ; fournir les recommandations relatives aux terrassements des voiries ; donner des exemples de dimensionnement des voiries en fonction du trafic prévu ; indiquer les sujétions particulières pour la réalisation des réseaux.	1 630,00 €	19,6%	1 949,48 €
Eti Groupe	Mission du type G12- Norme NFP 94- 500 Technique : La définition d'un programme d'investigations géotechniques, sa réalisation et l'exploitation des résultats. La fourniture d'un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, certains principes généraux de construction.	1 100,00 €	19,6%	1 315,60 €
Ginger CEBTP	Mission du type G11 & G12 Norme NFP 94-500 Technique : Mission G11 Définir le programme des reconnaissances, en assurer le suivi et l'interprétation ; réaliser une enquête géologique pour décrire le cadre géotechnique du site ; préciser l'existence d'avoisinants ; orientations géotechniques préférentielles ; principales applications pratiques : terrassement, système de fondations, faisabilité des dallages, amélioration de sol Technique : Mission G12 Les principes généraux de construction des ouvrages géotechniques (voirie : épaisseurs de la couche de forme, exemple de structure de chaussée)	3 310,00 € Missions complémentaires 1-Immobilisations des équipes non de notre fait : 220,00 € 2-Participation à une réunion : 500,00 €	19,6%	3 958,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les travaux de viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV » à l'entreprise ETI GROUPE
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget lotissement « Les Oranchères » de l'année 2013.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou M. Jean-François YOU, adjoint à M. le Maire à signer le devis et le contrat.

3 - ENQUÊTES PUBLIQUES – LOTISSEMENT « LES ORANCHÈRES IV »

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 7 août au 7 septembre 2012.

La présente enquête avait pour objet la demande de permis d'aménager, présentée par la commune, en vue de réaliser un lotissement comprenant 22 lots à usage d'habitation dénommé « Les Oranchères tranche IV » situé rue des Acacias à Bazoges en Paillers.

Cette demande a été présentée en application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment aux articles L.123-1 à L 123-19, et R 122-8, R 122-8, R.123-1 à R 123-27, R.126-1 à R.126-2 ainsi qu'à l'article R 423-57 du Code de l'Urbanisme.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 28 janvier 2013 (suite)

Le commissaire enquêteur a émis la conclusion suivante : « Je considère que la demande présentée par le Maire de Bazoges en Paillers est régulière et fondée. J'émetts don un AVIS FAVORABLE à la demande de permis d'aménager déposé par le Maire de la commune de Bazoges en Paillers en vue de réaliser le lotissement « Les Oranchères IV ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la conclusion du commissaire enquêteur,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire le nécessaire pour continuer les travaux à la réalisation du lotissement « Les Oranchères IV ».

4 - ENQUÊTES PUBLIQUES – CHEMIN DE LA FONTAINE

M. le Maire informe l'assemblée que selon le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R 141-4 0 R 141-9 ; un projet est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public. Il concerne le déclassement d'une partie du domaine public communal ; le chemin de la Fontaine qui dessert les parcelles n° 233 ; 234 ; 227 et 220 du lotissement « Les Oranchères IV ». à parfaire par bornage contradictoire préalablement avant cession au futurs propriétaires des terrains du lotissement.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie pendant 16 jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier et ses conclusions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à nommer un commissaire enquêteur,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre un arrêté municipal pour procéder à l'enquête publique du Chemin de la Fontaine

5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « URBANISME » – LOI DE FINANCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quelques nouveautés sont apparues au niveau de la Communauté de Communes de Saint-Fulgent au service Urbanisme.

1- Le pôle urbanisme est devenu le pôle urbanisme/habitat.

2- Suite aux lois de finances rectificatives 2012 et lois de finances 2013 parues le 29 décembre dernier au journal officiel quelques modifications interviennent en matière de fiscalité :

- Les habitations individuelles ne sont désormais plus exonérées du paiement de la Redevance d'Archéologie Préventive (article 39 & 101 de la loi de finances 2013)
- Les communes ont désormais la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement les surfaces de stationnement comprises dans les constructions d'immeubles (hors maisons individuelles).

3- Entrée en vigueur des nouvelles attestations pour les dossiers déposés depuis le 1er janvier 2013 – Décret n°2012-1530 et Arrêté du 28 décembre 2012

- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique au dépôt et à l'achèvement des dossiers
- Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique à l'achèvement des dossiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE NE PAS EXONÉRER** les surfaces de stationnement

6 - ADHESION A LA DÉMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – Ce point a été rajouté

M. le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et

Compte-rendu Séance du 28 janvier 2013 (suite)

d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7 - CONSEIL MUNICIPAL – VOYAGE À PARIS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le voyage à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat aura lieu le 27 et 28 février 2013.

Pour ce voyage, les élus prendront le TGV le 27 février pour partir à Paris et reviendront à Bazoges en Paillers le 28 février 2013.

Le tarif du TGV aller/retour revient à 66,20 € / personne soit 1390,20 €

M. le Maire précise qu'ils séjourneront à la Maison MONTARNASSE à Paris pour une somme de 1151,38 € et déjeuneront au « Bistro St Dominique » pour un montant de 514,50 €

Pendant le séjour, un dîner croisière est organisé pour un montant de 945,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le Contrat de Vente Groupes concernant le voyage du mercredi 27 février au jeudi 28 février 2013,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'article 6251 du budget communal de l'année 2013,
- **DE PROCÉDER** au paiement des différentes factures concernant le voyage à Paris des élus.

8 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Complément de la délibération n°2012-11-05-74 et de la délibération n°2012-11-05-75

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil du 5 novembre 2012, le Règlement Intérieur de location des salles Communales a été validé.

Cependant un article sur le bruit et notamment l'interruption de la musique à 2 heures du matin a été omis d'être indiqué et selon l'application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit réprimer toutes les atteintes à la tranquillité publique.

Sur la demande de location, une case doit être créée pour l'utilisation du percolateur qui est compris dans le prix de la location de la salle.

Il informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la convention au chapitre « Prix » ; Il est indiqué acompte au lieu d'arrhes.

La mise à disposition des salles et des équipements est gratuite pour les associations de la Commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités ainsi que les manifestations qu'elles organisent.

Dans les autres cas, la location se fera à titre onéreux avec :

- la signature d'une demande de location (lors de la réservation),
- la signature d'une convention de location (2 mois avant l'organisation),
- la signature du Règlement Intérieur (2 mois avant l'organisation),
- le versement des arrhes à hauteur de 20 % versé à la signature de la convention,
- une caution de deux cents (200) €uros versée à la remise des clés,
- le solde de la location réglé à la remise des clés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de construire un labo à la salle polyvalente doit être reporté par rapport à l'étude de réhabilitation du restaurant scolaire.

De ce fait, la cuisine de la salle des MOTTAIS doit être mise à disposition des traiteurs pour une location au prix de soixante (60) €uros, le week-end pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mentionner dans le règlement intérieur l'horaire d'interruption de la musique qui est fixé à 2 heures du matin,
- **ACCEPTE** de créer une case sur la demande de location de salle pour l'utilisation du percolateur,
- **ACCEPTE** la rectification sur la convention,
- **DE MODIFIER** la grille des tarifs de la salle des MOTTAIS pour la location des cuisines pour l'année 2013.

9 - OGE C - SUBVENTION

M. le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association de l'OGE C s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 28 janvier 2013 (suite)

soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à quatre-vingt-dix (90) euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de quatre-vingt-dix (90) euros à l'association de l'OGEC.
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'article 65741 du budget communal de l'année 2013,
- **DE PROCÉDER** au paiement de la subvention à l'association de l'OGEC.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant Scolaire : **une visite est organisée le mercredi 6 février 2013 à 10h00 à la cantine avec le prestataire « Restauria » et une autre le 13 février 2013 à 10h00 à l'unité de production de Bournezeau avec le prestataire « Scolarest ».**

- **Suite à ces deux visites, une réunion est programmée le lundi 18 février 2013 à 18h30 à la mairie.**

- Prochain conseil municipal : le 25 février à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30.

Compte-rendu Séance du 25 février 2013

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 28 janvier 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'abroger le point n°6 pour le remplacer par le vote des budgets du lotissement « Les Oranchères » et le lotissement « Les Erables ». Le conseil a approuvé. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40.

1 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT DE BAZOGES-EN-PAILLERS EN CLASSE DE CLIS À L'ÉCOLE NOTRE DAME DES ESSARTS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un enfant de Bazoges-en-Paillers est scolarisé à l'école privée « Notre Dame » des Essarts en classe de CLIS. Selon la circulaire du 6 août 2007 sur le forfait communal, prise en application de la loi du 13 août 2004 (article 89), met en avant l'obligation pour les communes d'origine des élèves de CLIS qui ne peuvent accueillir ces élèves faute de structure adaptée à leur handicap, de participer au fonctionnement de cette classe auprès de l'école d'implan-

tation. Le montant versé doit alors être équivalent au coût d'un élève de l'école publique de la commune d'origine ou à défaut au coût moyen d'un élève fixé par le Préfet de Vendée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la même somme de cinq cents vingt euros (520 €) que pour un élève de Bazoges-en-Paillers à l'école privée.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'article 6558 au budget principal de la commune.
- **DE PROCÉDER** au mandatement d'un montant de cinq cents vingt euros (520 €) au bénéficiaire de l'OGEC « Notre Dame » de l'école privée des Essarts.

2 - PARTICIPATION AUX ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DES HERBIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville des Herbiers a délibéré lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2013, la participation financière pour l'année 2013 des communes dont les enfants fréquentent les écoles publiques primaires des Herbiers.

Compte-rendu Séance du 25 février 2013

Conformément aux dispositions de la loi, la contribution à demander aux communes de résidence est fixée depuis 1992, à 100% du coût réel justifié.

Le montant de la participation pour 2013 (effectif de l'année scolaire 2011/2012) de communes de résidences concernées prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement liées au secteur public. Ces charges s'élèvent à quatre cents cinquante-neuf mille huit cents cinquante-sept euros et soixante-dix-huit centimes (459 857,78 €) pour 607 élèves, soit sept cents cinquante-sept euros et cinquante-neuf centimes (757,59 €) par élève.

Selon la délibération du 04 février 2013 de la ville des Herbiers, la commune de Bazoges-en-Pailers a un effectif de 1.4 enfants scolarisés dans les écoles publiques primaires des Herbiers.

En conséquence, la participation demandée par la ville des Herbiers est de mille soixante euros et soixante-trois centimes (1 060,63 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la somme de mille soixante euros et soixante-trois centimes (1060,63 €).
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaire à l'article 6558 au budget principal de la commune.
- **DE PROCÉDER** au mandatement d'un montant de mille soixante euros et soixante-trois centimes (1060,63 €) en faveur de la ville des Herbiers.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Budget communal 2012

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011		244 048,39 €
Opérations de l'exercice 2012	476 633,39 €	614 553,34 €
TOTAUX	476 633,39 €	858 601,73 €
Résultats de clôture		381 968,34 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011	209 050,22 €	
Opérations de l'exercice 2012	984 933,77 €	713 272,73 €
TOTAUX	1 193 983,99 €	713 272,73 €
Résultats de clôture		- 480 711,26 €

Budget Les Erables 2012

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011		155 263,42 €
Opérations de l'exercice 2012	143 390,57 €	21 989,00 €
TOTAUX	143 390,57 €	177 252,42 €
Résultats de clôture		33 861 85 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011		
Opérations de l'exercice 2012	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		0,00 €

Budget Les Oranchères 2012

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011		89 360,83 €
Opérations de l'exercice 2012	15 543,90 €	30 416,50 €
TOTAUX	15 543,90 €	119 777,33 €
Résultats de clôture		104 233,43 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2011	166 146,30 €	
Opérations de l'exercice 2012	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		- 166 146,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** acte à M^{me} GABORIEAU Blandine la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRET** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 25 février 2013 (suite)

4 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – LOTISSEMENTS « LES ORANCHÈRES » ET « LES ERABLES ».

Dressé par M. BAUDOUIN Yves.

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budget annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de 2012.

Budget communal 2012

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2011	476 633,39 €
Part affectée à l'investissement en 2012	-55 659,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	137 919,95 €
Excédent de clôture au 31/12/2012	381 968,34 €

Le résultat de clôture du budget communal est affecté en recette de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2013.

Budget Lotissement «Les Oranchères» 2012

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2011	89 360,83 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	14 872,60 €
Excédent de clôture au 31/12/2012	104 233,43 €

Le résultat de clôture du budget lotissement « Les Oranchères » est affecté en recette de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2013.

Budget Lotissement «Les Érables» 2012

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2011	155 263,42 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	-121 401,57 €
Excédent de clôture au 31/12/2012	33 861,85 €

Le résultat de clôture du budget lotissement « Les Erables » est affecté en recette de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2012 des budgets communaux tel que résumés ci-dessus.

Séance du 25 février 2013 (suite)

6 - APPROBATION DES BUDGETS ANNEXES – LOTISSEMENT « LES ORANCHÈRES » ET LOTISSEMENT « LES ERABLES »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de budget primitif pour l'exercice 2013.

Le budget du Lotissement Les Oranchères :

- Fonctionnement : 566 452.00 € en dépenses comme en recettes.
- Investissement : 359 898.30 € en dépenses comme en recettes.

Le budget du Lotissement l'Erable :

- Fonctionnement : 100 382.50 € en dépenses comme en recettes.
- Investissement : 33 260.30 € en dépenses comme en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les budgets primitifs des budgets annexes du lotissement « Les Oranchères » et du et du lotissement « Les Erables » de l'exercice 2013

7 - VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions.

- Les Baminous : en 2012, 250 € leur a été attribuée
- Solidarité & Transports : demande 150 €
- Association La Cicadelle : 150 €
- La Cabane à Rires : 26 000 € versée en 3 fois
- Le Comité des Fêtes : Pour le Préveil : En 2012, 900 € leur a été attribuée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** des subventions aux associations « Les Baminous » pour un montant de deux cents cinquante euros (250 €), « Solidarité & Transports » pour un montant de cent cinquante euros (150 €), « La Cicadelle » pour un montant de cent cinquante euros (150 €), « La Cabane à Rires » pour un montant de vingt-six mille euros (26 000 €) qui sera versée en trois fois et le « Comité des Fêtes » pour un montant de neuf cent euros (900 €),
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'article 65741 au budget communal de l'année 2013.

8 - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE VENDÉE TERRITOIRE NUMÉRIQUE

M. le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion soumet un projet de plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ».

Les premiers services proposés seront les suivant :

- Parapheur et signature électronique,
- Télétransmissions au contrôle de légalité et au trésorier,
- Marchés publics dématérialisé,
- Gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante.

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières :

- Commune / 50% ; soit pour Bazoges-en-Pail- lers 738.08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Il est proposé que le conseil délibère afin :

- **D'ATTENDRE** que le sujet soit étudié à la communauté de communes de Saint-Fulgent.

9 - DROIT DE PLACE

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du droit de place de l'année 2012 qui a été délibéré lors de la séance du 1^{er} février 2012 et modifié au conseil Municipal du 22 mai 2012:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Jeux d'enfants : 20 €
- Stand de tir : 20 €
- Manège enfants : 60 €
- Confiserie : 25 €
- Auto-scooter : 80 €
- Jeux Cascades : 25 €
- Jeux de pinces : 25 €
- Banc de Chichis : 15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** les tarifs de l'année 2012 pour l'année 2013.

10 - TARIFS CIMETIÈRE 2013

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du cimetière de l'année 2012 qui a été délibéré lors de la séance du 1^{er} février 2012:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 25 février 2013 (suite)

Durée	Concession	Tarifs 2012
15 ans	2 m ²	50,00 €
	4 m ²	100,00 €
30 ans	2 m ²	100,00 €
	4 m ²	200,00 €
15 ans	Columbarium	40,00 €
30 ans	Columbarium	80,00 €
Redevance unique	Cavurne	300,00 € lors du 1 ^{er} achat
Taxe	Lors d'un dépôt ou d'un retrait d'urne en dehors du 1 ^{er} achat quel que soit le type de concession.	15,00 €
Taxe	Lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir	15,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** les tarifs de l'année 2012 pour l'année 2013.

11 - SyDEV – MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE

La commune a demandé la réalisation des travaux de maintenance de son patrimoine d'éclairage public.

Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions du Comité Syndicat du SyDEV. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le Sydev est nécessaire.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander les matériels nécessaires à la rénovation préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de rénovation,

notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée.

Suite à une évaluation des besoins de notre commune établie sur la base de l'année précédente, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de deux milles euros (2 000.00 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 000.00 euros.
- **DE S'ENGAGER** à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

12 - SyDEV – TRANSFERT DE VOIRIE POUR LE LOTISSEMENT « LE GRENOUILLER »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lotissement « Le Grenouiller » doit être classé dans le domaine public de la voirie.

Vu le dossier de lotissement « Le Grenouiller » autorisé par arrêté préfectoral du 12 avril 2007 et en particulier la convention de transfert à la commune de Bazoges en Paillers des équipements communs du lotissement en date du 4 octobre 2006.

Le lotissement du Grenouiller est achevé depuis le 11 septembre 2012 et la société La BOCAINE a sollicité le 04 octobre 2006 la commune pour une rétrocession à titre gratuit des équipements communs du lotissement (la voirie avec la chaussée, les trottoirs et les parkings, les espaces verts, la réserve d'eau, les différents réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, d'eau potable, d'électricité et du téléphone et de l'éclairage public). Les vérifications techniques ont été effectuées et ne font pas apparaître de désordres. La rétrocession est donc envisageable.

Ces espaces rétrocédés seront classés dans le domaine public de la commune.

Il s'agit des parcelles suivantes : C1420, C1418, C1419

Séance du 25 février 2013 (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des parcelles exposées ci-dessus
- **DÉCIDE** du classement de ces parcelles dans le domaine public communal.
- **DIT** que les voies seront inscrites au tableau de la voirie communale.

13 - VENDÉE EAU – DEVIS POUR LES ORANCHÈRES IV

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour le lotissement « Les Oranchères IV ».

Monsieur Jean-François YOU, adjoint présente le devis reçus :

Nom de l'entreprise	Propositions	Montant des travaux	Taux de la participation du demandeur	Participation du demandeur
Vendée Eau	• Extension du réseau pour lotissement • Ouvrage et terrains leur appartenant	25 886,17 €	50%	12 943,09 €
		1 496,88 €		1 496,88 €
	• Autres travaux et renforcements de réseaux pour assurer la protection contre l'incendie ; pose de poteaux d'incendie.	1 496,88 €	100%	1 496,88 €
	Total H.T.	27 383,05 €		14 439,96 €
	T.V.A. 19%	5 367,08 €		2 830,23 €
	Total T.T.C.	32 750,13 €		17 270,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de Vendée Eau pour un montant de dix-sept mille deux cents soixante-dix euros et dix-neuf centimes (17 270.19 €).
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou M. YOU Jean-François de signer la convention n° 08.017.2013.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget du lotissement « Les Oranchères »

14 - PROMOTION AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaire pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale, après avis de la CAP.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 04 février 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le taux d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

15 - RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jean-Loïc DURANDET et M. Philippe GUERY expose le compte-rendu de la réunion du 22 février 2013 avec Familles Rurales.

Etant donné qu'aucun parent d'élève ne s'est manifesté, M. le Maire ainsi que les trois (3) adjoints ont rejoint le bureau de Familles Rurales.

En septembre, la restauration scolaire sera gérée par la municipalité.

Un appel à la concurrence va être lancé prochainement afin de nommer le prestataire de service.

16 - QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : **le 25 mars à 18 heures 30.**
L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 50.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 25 mars 2013

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 25 février 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point (n°8) : l'indemnité du receveur du Trésor Public de Montaigu « M. BAUDOUIN Yves »..

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40.

1 - MARCHÉS PUBLICS : AIRE DE JEUX ET LOTISSEMENT « LES ORANCHÈRES IV »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le projet de l'aire de jeux et pour la viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV ».

Suite à l'appel à la concurrence pour l'aire de jeux, M. Jean-François YOU présente les propositions reçues.

Société	Montant de l'offre HT
Ecoles Service	21 222,57 €
Sportingsols.	29 966,00 €
Sarl Badreau	19 395,00 €
LAPPSET Citec	22 875,00 €
Bois d'Orraine	Hors délai

Puis présente ceux du lotissement « Les Oranchères IV » pour la viabilisation.

L'estimation HT avait été faite sur une base de 181 540.40 € HT

Société	Montant de l'offre HT
Alain TP	159 032,70 €
Acti TP-Gilbert	201 573,15 €
Cholet TP	147 807,18 €
Migné TP-SMTR-SOFULTRAP	143 598,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché pour l'aire de jeux à l'entreprise « SARL BADREAU » associé à l'entreprise « Extebois » pour un montant de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt quinze euros (19 395.00 €).
- **D'ATTRIBUER** le marché de viabilisation du lotissement « Les Oranchères IV » à l'entreprise Migné

TP-SMTR-SOFULTRAP pour un montant de cent quarante trois mille et cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente centimes.

- **D'AUTORISER** M. le Maire a signé les documents afférents à ces deux dossiers.

2 - OGEC – SUBVENTION PAUSE MÉRIDIDIENNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion avec l'OGEC, la commune propose de rembourser les charges du personnel pendant la pose méridienne.

La subvention demandé s'élève à deux mille euros (2 000.00 €) pour l'année scolaire 2012/2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la somme de deux milles euros (2 000.00 €) à l'OGEC

3 - PARTICIPATION À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE BEAUREPAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beaufort a délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2013, la participation financière pour l'année 2013 des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Beaufort. Conformément aux dispositions de la loi, la contribution à demander aux communes de résidence est fixée depuis 1992, à 100% du coût réel justifié.

Le montant de la participation pour 2013 (effectif de l'année scolaire 2011/2012) de communes de résidences concernées prend en compte l'ensemble des charges de fonctionnement liées au secteur public. Ces charges s'élèvent à quarante-six mille soixante douze euros et quatre-vingt-treize centimes (46 072.93 €) pour un nombre d'élèves moyen de 64.99, soit sept cents huit euros et quatre-vingt-neuf centimes (708.89 €) par élève.

Selon la délibération du 22 février 2013, la commune de Bazoges-en-Pailers a un effectif de 4.13 enfants scolarisés à l'école publique de Beaufort.

En conséquence, la participation demandée par la commune de Beaufort est de deux milles neuf cent vingt-six euros et six centimes (2 926.06 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Séance du 25 mars 2013 (suite)

à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la somme de deux milles neuf cent vingt-six euros et six centimes (2 926.06 €).
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaire à l'article 6558 au budget principal de la commune.

4 - FORFAIT COMMUNAL POUR L'ÉCOLE PRIVÉE DE BAZOGES EN PAILLERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2012/2013, cinq enfants de Beurepaire et trois enfants de Saint-Fulgent sont scolarisés à l'école privé de Bazoges en Paillers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux communes de résidence des enfants une participation liée aux dépenses de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** cinq cent vingt euros (520.00 €) par élève ; soit mille cinq cent soixante euros (1 560.00 €) pour la commune de Saint-Fulgent et deux milles six cent euros (2 600.00 €) pour la commune de Beurepaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signé tous documents concernant la demande de forfait communal auprès des commues de Beurepaire et de Saint-Fulgent...

5 - TARIFS SALLE

Annule et remplace la délibération n°2012-11-05-75

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil du 5 novembre 2012, les tarifs de location des salles communales. pour les particuliers ont été fixé pour l'année 2013.

Cependant le tarif du 2^{ème} jour pour le foyer communal a été omis d'être noté.

Monsieur le Maire propose comme les autres tarifs de ne pas modifier le tarif du 2^{ème} jour de location pour le foyer communal.

Salle des Mottais

Num Tarif	Type locataire	Type manifestation	2013	
			Commune	Hors commune
1	Particuliers	Vin d'honneur	130 €	156 €
2	Particuliers	Repas de famille/Réveillon/Mariage <u>sur un jour</u>	330 €	396 €
3	Particuliers	Repas de famille/Réveillon/Mariage <u>sur un week-end</u>	495 €	594 €
4	Associations Ecoles	Fêtes/Réunions/Assemblée générale/Fête d'école	Gratuit	Non
5	Particuliers Associations	Cuisine	60 €	72 €

Foyer communal

Num Tarif	Type locataire	Type manifestation	2013	
			Commune	Hors commune
5	Particuliers	Vin d'honneur	65 €	78 €
6	Particuliers	Repas de famille	170 €	204 €
7	Particuliers	Repas de famille <u>sur un week-end</u>	255 €	306 €
7	Associations	Assemblée générale/Réunion	Gratuit	Non

Salle de foot

Num Tarif	Type manifestation	2013	
		Commune	Hors commune
8	Réveillon uniquement (forfait ordures ménagères)	60 € + 10 €	Non

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location tels que détaillés ci-dessus.
- **D'ABROGER** la délibération 2012-11-05-75

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 25 mars 2013 (suite)

6 - ENQUÊTE PUBLIQUE – CHEMIN RURAL DES ORANCHÈRES

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 25 février au 8 mars 2013.

La présente enquête avait pour objet la numérotation cadastrale d'une portion de chemin.

Cette demande a été présentée en application des dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment ses articles R141-4 à 9..

Le commissaire enquêteur a émis les constatations suivantes :

1. Constatant qu'aucune observation n'a été formulée par le public au cours de l'enquête.
2. Considérant que les dispositions législatives et réglementaires ont été respectées.
3. Considérant que la numérotation partielle du chemin rural n'a aucune incidence sur la desserte des parcelles du lotissement « Les Oranchères IV ».

Selon les constatations présentées ci-dessus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet de numérotation cadastrale d'une partie du chemin communal desservant les parcelles cadastrées Section C n°215 et 234 sur le territoire de la Commune de Bazoges en Paillers pour une superficie d'environ 529 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la conclusion du Commissaire Enquêteur,
- **D'AUTORISER** M. le Maire a signé les documents afférents à ce dossier

7 - VOTE DE LA FISCALITÉ 2013

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'impositions 2012.

Taxe d'Habitation : 19.90 %

Taxe Foncière (bâti) : 22.63 %

Taxe Foncière (non bâti) : 52.90 %

Après avoir visualisé le budget investissement 2013 et vu le dynamisme des bases, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à vote à bulletins secrets :

- 12 votants : 10 pour maintenir le taux actuel et 2 pour augmenter le taux à 2 %
- **DE MAINTENIR** les taux d'impositions de 2012

8 - INDEMNITÉ DU RECEVEUR DU TRÉSOR PUBLIC DE MONTAIGU « M. BAUDOIN YVES »

M. le Maire informe l'assemblée qu'une indemnité forfaitaire peut être versée au receveur du Trésor Public.

M. BAUDOIN Yves, receveur du Trésor Public a une mission de conseil auprès des collectivités.

C'est une indemnité forfaitaire qui est prévue par les arrêtés ministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

L'indemnité du receveur pour l'année 2013 (gestion de 360 jours) s'élève à quatre cents soixante-six euros et huit centimes (466.08 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** la totalité de l'indemnité à M. BAUDOIN Yves, receveur du Trésor Public de Montaigu soit quatre cents soixante-six euros et huit centimes (466.08 €).

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : **le 02 avril à 18 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 30.

Séance du 2 avril 2013

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 25 mars, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour : Durée des amortissements, Décision modificative n°1 Budget Annexe Les Oranchères.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

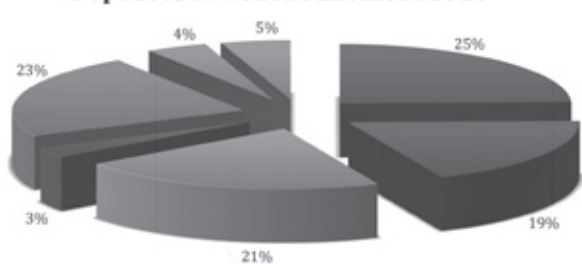
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35.

1 - APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de budget primitif pour l'exercice 2013.

Budget 2013 FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement 2013

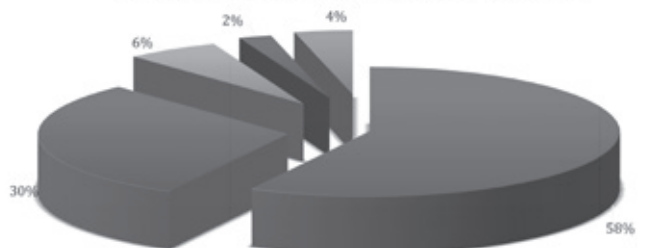


- Charges à caractère général
- Personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Virement à la section investissement
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

DEPENSES

Charges à caractère général	172 560 €
Personnel	131 623 €
Autres charges de gestion	151 200 €
Charges financières	20 000 €
Virement à la section investissement	161 068 €
Dépenses imprévues	30 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 192 €
Total	700 642 €

Recettes de Fonctionnement 2013



- Impôts
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits
- Produits des services
- Atténuations de charges

RECETTES

Impôts	404 981 €
Dotations, subventions et participations	212 229 €
Autres produits	42 225 €
Atténuations de charges	14 707 €
Produits des services	26 500 €
Total	700 642 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2013

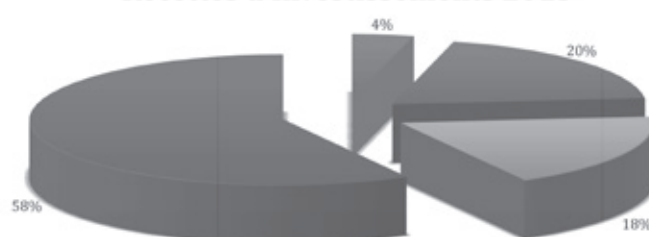


- Soldes d'exécution de la section investissement reporté année 2011
- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations incorporelles
- Dépenses imprévues
- Investissements

DEPENSES

Soldes d'exécution de la section investissement reporté année 2011	480 711,26 €
Emprunts et dettes assimilés	79 322,66 €
Immobilisations incorporelles	44 000,00 €
Dépenses imprévues	16 016,93 €
Investissements	252 893,02 €
Total	872 943,87 €

Recettes d'Investissements 2013



- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Subventions d'investissement
- Virement de la section fonctionnement
- Dotations, fonds divers et réserves

RECETTES

Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 191,61 €
Subventions d'investissement	170 716,10 €
Virement de la section fonctionnement	161 067,82 €
Dotations, fonds divers et réserves	506 968,34 €
Total	872 943,87 €

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 2 avril 2013 (suite)

2 - DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération prévoyant le renoncement à l'amortissement des biens sauf pour les subventions a été prise en 2008. Cependant cette délibération est erronée.

Selon l'instruction comptable M14, les communes de moins de trois mille cinq cents (3 500) habitants sont tenues d'amortir les comptes 202, 203 et 204, comme indiqués ci-dessous.

- Compte 202 : amortissement maximum sur 10 ans,
- Compte 203 : amortissement maximum sur 5 ans,
- Compte 204 : les subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :

- a. Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises (compte 204 terminaison 1),
- b. Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations (compte 204 terminaison 2),
- c. Trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (compte 204 terminaison 3).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la durée des amortissements.

3 - ADHESION A LA CELLULE D'APPUI « PCS » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intention d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre de ses responsabilités en termes d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans

cette démarche.

La commune participera aux frais d'intervention de la cellule d'appui « PCS » sur la base du tarif proposé et arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée. Le tarif applicable à la commune de Bazoges en Paillers est de quatre cent quatre vingt-deux Euros (482.00 €).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que la mission fera l'objet d'une convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion à la cellule d'appui « PCS » pour l'accompagnement de la commune dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- **DE PROPOSER** la constitution d'un Comité de Pilotage : Laurent BENETEAU (Maire) et Karen JALLIER (Secrétaire de Mairie),
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention,
- **D'INSCRIRE** au budget les sommes dues à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en application de la convention.

4 - ADHESION A LA CELLULE D'APPUI « PCS » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée ont soumis à l'approbation de notre commune un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multi-services numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ». Cette proposition concerne également la Communauté de Communes de Saint-Fulgent dont notre commune est membre.

Or, en vertu de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales, les communautés ne peuvent adhérer à syndicat mixte que si cette possibilité figure dans la décision institutive. Dans le cas contraire, les communes membres de l'EPCI doivent se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'EPCI, sur la possibilité pour la Communauté d'adhérer au syndicat mixte.

Séance du 2 avril 2013 (suite)

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières : - Communes / 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Communauté de Communes de Saint-Fulgent à adhérer pour ses propres besoins au syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée »,
- **D'ADOPTER** les statuts du futur syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée »,
- **D'ADHÉRER** à cette structure,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet.

5 - LOTISSEMENT « LES ORANCHERES IV » - PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire présente un estimatif des dépenses d'aménagement du lotissement, et propose à l'assemblée de déterminer le prix de vente des terrains.

Monsieur le Maire précise que depuis mars 2010, le mode de calcul a été modifié avec l'entrée en vigueur de la TVA immobilière.

Monsieur le Maire rappelle à titre d'information que les terrains du Lotissement Les Erables 2 ont été vendus à 40 € 50 TTC le m² et les terrains du lotissements Les Erables 1 ont été vendus à 41 € 86 TTC le m² et qu'une aide de 3 000 € était versée par la Commune et le Conseil Général aux acquéreurs au titre du Pass Foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 10 voix pour et 4 voix contre :

- **DE FIXER** le tarif à 43.06 €uros TTC prix net le m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 voix contre :
- **DE DÉCIDER** le versement d'une indemnité d'immobilisation égale à 1 000 € au moment de la signature de la promesse d'achat,
- **DE REMBOURSER** cette indemnité si le désistement intervient pour les raisons suivantes : décès, refus de prêt (la preuve devra être apportée par l'intéressé), perte de situation ou mutation géographique.

7 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LES ORANCHERES

M. le Maire propose qu'une décision modificative soit apportée au budget primitif 2013 du Lotissement Les Oranchères.

Opérations	Section	Articles	Augmentation de crédit
Emprunts en euros	Investissement-Dépenses	1641	100 000 €
Emprunts en euros	Investissement-Recettes	1641	100 000 €

Il est proposé que le conseil délibère afin :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2013 du Lotissement les Oranchères.

6 - PRISE DE COMPETENCE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'association qui gère actuellement le restaurant scolaire :

- de dissoudre l'association à l'issue de l'année scolaire 2012-2013,
- de solliciter la Commune pour assurer la gestion du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2013-2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'organisation d'une cantine scolaire dans les écoles primaires est un service facultatif qui relève de la seule responsabilité de la Commune. Il est rappelé que seule une école privée est présente sur la commune.

Il précise que ce service est actuellement réalisé par le personnel de l'association « La Cabane à Rires ».

Après étude, il propose que ce service soit exécuté dans le cadre d'une régie assistée : Cette solution permet de faire produire sur place les repas en se faisant assister d'un prestataire de service. Les repas sont donc fabriqués sur place, consommés chaud le jour même.

Dans ce contexte plusieurs opérations sont à réaliser :
Création du service de restauration scolaire,
Reprise du personnel et des matériels de production et d'encadrement du temps du repas par la commune,
Lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la réalisation des repas et encadrement du temps du repas sur place par un prestataire de service salle des MOTTAIS, avec mise à disposition du personnel de production et d'encadrement du temps du repas,
Début d'activité du service municipal de restauration scolaire : rentrée scolaire 2013/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRONONCER** la création de ce service. Considérant la nécessité pour les familles de la Commune de disposer d'un service de restauration scolaire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 2 avril 2013 (suite)

8 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LES ORANCHERES

La commune a demandé la réalisation d'une extension du réseau électrique. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire. Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT (€)	Coût estimé des travaux TTC (€)	Base participation (€)	Taux de participation	Montant participation (€)
Réseaux électriques dont :	40 250.00	48 138.00			
- Basse tension	21 793.00	26 064.00	21 793.00	60.00%	13 076.00
- branchement(s)	15 128.00	18 093.00	15 128.00	60.00%	9 077.00
- poste de transformation + moyenne tension	3 329.00	3 981.00	3 329.00	60.00%	1 997.00
Réseaux éclairage : génie civil	5 072.00	6 066.00	5 072.00	100.00%	5 072.00
Génie Civil du réseau téléphonique	12 723.00	15 217.00	12 723.00	100.00%	15 217.00
Génie Civil du réseau câblé	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00
Réseaux de sonorisation	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00
Tranchée gaz	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS					44 439.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois d'avril pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Plantation des jeunes le 31 mai 2013,
 - Commission urbanisme le lundi 15 avril à 18 heures 30,
 - Permission de voirie fête du Foyer des Jeunes.
- L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 40.

BUDGET COMMUNAL 2012

Compte administratif

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat reportés 2011		244 048.39 €
Opérations de l'exercice 2012	476 633.39 €	614 553.34 €
TOTAUX	476 633.39 €	858 601.73 €
Résultat de clôture		381 968.34 €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Résultat reportés 2011	209 050.22 €	
Opérations de l'exercice 2012	984 933.77 €	713 272.73 €
TOTAUX	1 193 983.99 €	713 272.73 €
Résultat de clôture	- 480 711.26 €	

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 30 janvier 2013

A l'ordre du jour de cette rencontre : l'aire de jeux.

Aire de jeux

Jean-François YOU était présent à notre réunion afin de nous expliquer la démarche à suivre pour la mise en place de notre aire de jeux. Pour ce projet, il faut préparer un dossier de consultation des entreprises. Il s'agit de regrouper le maximum d'informations pour guider les entreprises afin qu'elles nous proposent un espace de jeux conforme à nos attentes.

Pour commencer, nous avons dû définir l'emplacement de l'aire de jeux. Tout le monde s'est accordé pour le site : dans le parc de la Mairie.

Deux propositions ont ensuite été faites pour préciser l'endroit :

- près des bambous,
- près de l'école.

Nous avons discuté des avantages et des inconvénients de ces deux lieux et nous avons finalement retenu celui qui est proche de l'école.

Dans un deuxième temps, nous avons consulté des sites de fabricants afin de définir ce que nous souhaitons voir sur cette aire de jeux.

Nous avons ainsi retenu :

- un jeu sur ressort simple, motif neutre,
- un jeu sur ressort collectif, motif neutre,
- un toboggan pour les tous petits,
- une cabane pour les tous petits,
- un ensemble modulaire pour les 4-12 ans avec un toboggan,
- une cabane en hauteur, un pont, un mur d'escalade et un filet pour grimper,
- une table avec deux bancs,
- un panneau d'informations,

Nous avons ajouté en options : une balançoire mixte et un tourniquet.

Pour le sol, nous avons fait le choix de mettre des graviers.

Jean-François a pris note de ces diverses informations et prépare le dossier de consultation. Nous reprendrons ce projet courant mars avec les entreprises qui auront répondu.

Pour la prochaine réunion, chaque élu est invité à réfléchir à une ou plusieurs animations pour l'après-midi avec les mamies et les papys.

Prochaine réunion le mercredi 26 février 2013 à 11h00.

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 26 février 2013

A l'ordre du jour de cette rencontre : la préparation de l'après-midi jeux.

Quelques dates à retenir :

- Mercredi 20 mars 2013 : Réunion (10h30-12h) avec l'entreprise retenue pour le projet « Aire de jeux »
- Lundi 1^{er} avril 2013 : Chasse à l'œuf (RDV à 10h30 pour cacher les œufs dans le parc de la Mairie)
- Mardi 23 avril 2013 : après-midi jeux avec nos aînés

Après-midi jeux avec nos aînés

Pour commencer, chacun a pu proposer ses idées afin d'animer ce temps d'échanges entre les enfants et les mamies et papys. Voici quelques-unes des propositions : loto, memory, sudoku, quiz, karaoké, Wii, atelier cuisine, atelier bricolage...

Après discussion, deux idées ont été retenues : l'atelier bricolage et le memory (avec des photos de la commune). Pour le bricolage, il a été convenu de réaliser une boîte en papier qui sera décorée et dans laquelle nous glisserons quelques bonbons. Afin d'apporter des nouveautés, il a également été décidé de remplacer les jeux de société par des jeux en bois (Jeux du centre de loisirs « la cabane à rire »).

L'organisation sera différente des années passées puisque les participants seront partagés en deux grands groupes afin d'alterner le bricolage et les jeux. Cette rencontre se terminera par le traditionnel goûter.

Pour la prochaine réunion, chacun est invité à regarder dans ses livres, magazines s'il a un modèle de boîte pour le bricolage. Vous devrez également décider lors de cette rencontre si vous souhaitez porter quelque chose de particulier lors de l'après-midi jeux pour vous différencier des autres enfants.

Prochaine réunion le mercredi 20 mars 2013 à 10h30.



Réunions du conseil

Le lundi 1^{er} avril, le conseil municipal des jeunes avait donné rendez-vous aux jeunes bazogéais pour une deuxième chasse aux œufs.

Plus de cent enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus chercher les sept cents œufs cachés par les jeunes conseillers dans le parc de la Mairie. Tous les chocolats découverts ont été regroupés puis partagés de manière équitable entre tous les « gourmands ».

Le mercredi 24 avril, le conseil municipal des jeunes avait invité les enfants de l'école (du CP au CM2) et les papys et mamies à se retrouver pour jouer le temps d'un après-midi.

Quarante participants étaient présents pour réaliser un bricolage, s'initier ou aux jeux en bois prêtés par La Cabane à Rires et partager le goûter. Chacun est reparti enchanté avec sa petite boîte remplie de chocolats !

Nouveaux succès pour la chasse aux œufs et l'après-midi jeux !



La vie des associations



Notre nouveau site internet : www.lacabaneaires.fr

Nous sommes heureux de vous informer que le centre périscolaire a maintenant son site internet : www.lacabaneaires.fr.

Vous pouvez également y accéder via le site internet de la Mairie de Bazoges en Paillers.

Ce site a été créé par une maman utilisatrice du centre de loisirs, dans le cadre de ses études. Nous lui remercions nos remerciements.

Vous y trouverez toutes les informations utiles relatives au centre et vous pourrez découvrir quelques photos du centre (intérieur et extérieur) :

- accueil : modalités générales de fonctionnement (tarifs, règlement, objectifs, etc.)

Accueil de loisirs permanent «La Cabane à Rires»

- actualités : événements et photos
- animations : programmes des mercredis et des vacances
- associations : organigramme des membres du bureau
- repas : goûters et menus du midi
- l'équipe : trombinoscope des animatrices.

Les principaux événements

Veillée Croc'jeux en Famille le vendredi 22 mars de 19h à 22h

Nous sommes satisfaits de cette soirée qui a remporté un réel succès.

Elle a été appréciée par les nombreux participants qui sont venus jouer en famille.

Un large choix de jeux pour tous les âges était mis à disposition des familles.

Tout en jouant, les parents et enfants avaient la possibilité



LE BAZOGES EN PAILLERS

de déguster (entre autre) des Croques Monsieur et des Croques Choco !!

Vote du prix littéraire des Accueils de Loisirs de Vendée
Il a eu lieu le mercredi 10 avril à la Mairie de Bazoges en Paillers. Les enfants ont voté en majorité pour le livre «Devinettes en petits morceaux», mais au niveau de la Vendée, c'est «Va t'en guerre» qui l'emporte.



Vacances d'avril - mai

Le thème des vacances est : un personnage Disney s'est perdu ici à Bazoges et il ne retrouve pas son dessin animé... aidons le !

Une sortie sur les deux semaines de vacances était organisée et a permis aux enfants de se retrouver en compagnie de 10 autres centres à la Fête du Jeu aux Brouzils.



Les dates à retenir :

Inscription pour l'été 2013 : elles auront lieu au centre périscolaire samedi 25/5 de 10h30 à 12h30 et mardi 28/5 de 16h30 à 18h30.

Le thème de cet été c'est : «ARTI et CALLICO, deux apprentis perroquets de pirates doivent apprendre à être de vrais artistes s'ils veulent devenir seconds de pirates et amuser l'équipage du navire...». Il y aura donc deux semaines sur les arts et deux semaines sur les pirates, avec une sortie / semaine (piscine les Herbiers- la tricherie- la fête des pirates au château d'Avrillé 85 -piscine les Herbiers).

Camps été 2013 :

du 15 au 18 juillet pour les 9-11 ans à VENDRENNES
du 24 au 25 juillet pour les 7-8 ans à VENDRENNES
le lundi 15 juillet : nuit au centre pour les 3-6 ans.

Fête du centre avec spectacle des enfants : le vendredi 19 juillet

Ouverture du centre été 2013 : du 8/7 au 3/8/2013

Fermeture du centre été 2013 : du 5 au 25/8/2013

OGEC
école Saint Pierre



Actuellement, l'ogec prépare la kermesse de l'école qui se déroulera le dimanche 16 juin 2013, avec comme d'habitude, un défilé des enfants à 11h, suivi de son repas champêtre, puis spectacle des enfants et après-midi jeux pour petits et grands.

Nouveauté pour cette année, la kermesse prendra place sur le site qui se trouve derrière l'église.

Nous préparons également, avec l'aide des bénévoles, le Trail de la Bultière qui aura lieu le dimanche 1 septembre 2013. Une randonnée pédestre de 4,10 ou 15 km sera proposée le même jour, pour le plaisir de découvrir ou redécouvrir Bazoges et ses alentours.

Nous remercions l'équipe et les parents d'élèves pour leurs participations aux matinées travaux de l'école ; ces matinées, au nombre de 4 par année scolaire, permettent de pallier aux différents besoins des locaux de l'école et améliorer le cadre de vie de nos enfants.

Merci aussi à nos partenaires, aux bénévoles, aux entreprises pour leur soutien dans nos actions tout au long de l'année.

Nous illustrons ce petit mot par quelques photos du loto et du carnaval de cette année.



La vie

des associations

Ecole Saint Pierre

LES CP-CE1 EN CLASSE DE DÉCOUVERTE

Du 17 au 19 avril les 40 CP-CE1 sont partis en classe de mer aux Sables d'Olonne. Ils ont appris à vivre ensemble, ils ont découvert la dune et l'estran. La pêche à pied leur a permis de découvrir les animaux du bord de mer : étoiles de mer, bigorneaux, patelles, crabes. Les plus téméraires n'ont pas hésité à en attraper quelques-uns.



Le deuxième jour, les enfants se sont levés très tôt pour aller visiter la criée. Ils ont découvert de nombreux poissons et le travail des mareyeurs.

Après un petit déjeuner bien mérité, ils sont allés découvrir les coquillages et les crustacés (homards, langoustes...) au vivier de la Mine. L'après-midi, le saunier leur a présenté son travail et les a emmenés faire une promenade en bateau dans les marais salants.

Après cette journée de découverte les enfants ont pu déguster les produits de la mer au dîner : huîtres, crevettes, bigorneaux, bulots... et moules-frites furent au menu.

Le dernier jour fut consacré à la découverte de la vie des hommes préhistoriques au centre du Cairn, en lien avec le projet d'année de l'école. Les enfants ont intégré la tribu des Cro-Mignons et ont remonté le temps pour apprendre comment les hommes de la Préhistoire construisaient leurs outils, chassaient, fabriquaient le feu.

L'après-midi, les enfants se sont mis au travail pour peindre à la manière des hommes préhistoriques : ils ont dessiné des guerriers, des animaux, fait leurs empreintes et peint au doigt avec de l'ocre. A l'atelier parure, ils ont poli, poinçonné pour réaliser un magnifique collier.

Les enfants sont revenus fatigués mais très heureux de ces trois jours passés ensemble, avec la tête remplie de souvenirs et de découvertes. Merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce voyage scolaire.

Cette classe découverte a été financée par les parents d'élèves, par les bénéfices réalisés lors des différentes actions proposées au sein de l'école, par la subvention donnée par le comité des fêtes et celle attribuée par le conseil général.



VendéeBocage
PROLONGEZ L'AVENTURE AUTOUR DU PUY DU FOU !

Plus d'infos sur www.autourdupuydufou.com espace enfants

► N° Indigo 0820 321 315

Les aventures de Robinson le caméléon



20 magnets à collectionner !

Ce qui t'attend ? Des visites costumées, énigmes, quizz, parcours canoë, chasses aux trésors...



Avec Robinson le caméléon, pars à la découverte des sites touristiques du bocage vendéen ! Dans chaque site, une ou plusieurs animations ont été spécifiquement préparées pour les enfants... Elles te seront proposées.

Prêt pour le grand voyage ? Partez !

Crédit agricole Atlantique Vendée partenaire de l'opération, un magnet à retirer dans les agences du bocage

VendéeBocage
PROLONGEZ L'AVENTURE AUTOUR DU PUY DU FOU !

Plus d'infos :

► N° Indigo 0820 321 315

La carte avantages permet à deux adultes de bénéficier individuellement du tarif avantage dans chacun des 21 sites touristiques du bocage vendéen

Où la trouver ?

Dans les huit offices de tourisme du bocage :
Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges, Les Essarts, Saint-Fulgent, Rocheservière, Montaigu, Chantonnay

Dans la majorité des sites touristiques :

Le château de Gilles de Rais, Le logis de la Chabotterie, Le refuge de Graslà, Le château de Saint Mesmin, La maison de la rivière, Le mont des Alouettes, Le manoir des sciences de Réaumur, La maison de la vie rurale, La base de canoë-kayak "au fil de la Boulogne", Le château des Essarts, Le château de Sigournais, Le château de la Grève...

VendéeBocage
PROLONGEZ L'AVENTURE AUTOUR DU PUY DU FOU !

MA CARTE AVANTAGES

2 €
seulement



La carte Avantages est délivrée gratuitement pour les sociétaires Crédit agricole Atlantique Vendée

Pôle touristique du pays du bocage vendéen 2 rue Jules Verne - 85 250 SAINT FULGENT Tel : 02 44 40 20 00 - info@autourdupuydufou.com - Crédit photos : Refuge de Graslà, David Fugère, Valérie Joncheray, Mont des Alouettes, Prieuré de Grammont.

La vie des associations

Expression libre

et ses 3 associations le petit musée, les doigts de fée et la troupe lézardscéniques ont proposé 3 représentations théâtrales en novembre et janvier.

Les acteurs tiennent à remercier le public plus nombreux pour leurs encouragements. Soyez assurés de notre sincérité car ce n'était pas évident.

A peine finie la saison 2012/2013 qu'il nous faut préparer la suivante!!!

Suite au départ de Valérie et Audrey, il a fallu composer un nouveau bureau. (voir ci-dessous)

Profitons de cette chronique pour les remercier et les féliciter pour leur engagement et leurs magnifiques prestations au sein de la troupe ces dernières saisons. Souhaitons leur bonne chance et pourquoi pas à bientôt.

Pour assurer la prochaine saison, nous avons besoin de nous renforcer.

C'est fait avec l'arrivée de précieux renforts : ESTELLE, MADELINE et LAETITIA

Que vous pourrez découvrir cette année.

Donc, l'équipe ensuite a fait le choix très judicieux d'une pièce « INEDITE » écrite par un jeune auteur BAZOGAIS qui lui en confie sa réalisation.

Rendez vous donc au mois de novembre pour la première séance !!! NOUS SERONS PRETS HUMOUR ET BONNE HUMEUR GARANTIS.

Rappel :

Président Ch. BUTROT

Secrétaire G. BARRAUD

Dépensier D. PEULT

Membres actifs : Brigitte Péault, Estelle Girard, Laetitia Baudon, Madeline Brousseau, Nicolas Durand, Salim Boudagher, Rémy Moreau.

PS : Si ça vous dit, venez nous rejoindre, ce sera avec plaisir.



Stages d'expression théâtrale

Enfants – Ados – Adultes

Vous ou votre enfant êtes comédien dans l'âme, amateur, débutant ou curieux ?
Vous souhaitez améliorer vos capacités à vous exprimer en public ou découvrir les techniques du jeu d'acteur ?

Les stages d'expression théâtrale vont favoriser la confiance en soi et feront progresser :

- votre diction, articulation et nuance du phrasé ;
- la maîtrise de vos déplacements et de la position de votre corps ;
- le rythme et l'écoute dans un groupe pour un meilleur travail en équipe ;
- vos capacités d'improvisation ;
- la mémorisation du texte

Animés par Katia Delagarde-Bertaud, comédienne, chanteuse, professeur de théâtre et de relaxation, 25 ans d'expérience, formée au Cours Simon – Paris.
Vacances scolaires pour enfants-ados.
Week-ends pour adultes.

du 22 au 26 juillet 2013

9h30-12h: stage enfants

14h-17h: stage ados

TARIFS DES STAGES

Enfants 7-11 ans : 55 €

Ados : 12-16 ans : 65 €

INFOS PRATIQUES

- Lieux des stages : Théâtre de la Glacière
Saint-Fulgent – Vendée

- Inscriptions : Minimum 15 jours avant le stage,
par téléphone au 02 51 42 14 65 ou
par mail : delagarde.katia@orange.fr

- Versement d'arrhes demandé à l'inscription.
- Nombre de participants limité :
10 personnes pour les stages enfants-ados
www.katiadelagarde.fr

Renseignements – inscriptions :

Katia Delagarde

105 Le Plessis le Tiers

85250 Saint-André-Goule-d'Oie

Tél. 02 51 42 14 65

Mail : delagarde.katia@orange.fr

www.katiadelagarde.fr

Astuces Réduc



Plan
de prévention
des déchets

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Trivalis



Vendée

Pour réduire vos déchets

Des sites Internet utiles :

www.trivalis.fr

www.paysdelaloire.ademe.fr

www.reduisonsnosdechets.fr



Astuces Réduc

pour vous aider à réduire vos déchets

Stop-Pub

Si je ne veux pas de publicités dans ma boîte aux lettres, j'appose l'autocollant « Stop-Pub », signifiant mon refus de recevoir des imprimés non désirés.

Réutilisation

Je choisis des articles réutilisables plutôt que jetables ; je répare mes appareils en panne au lieu de les jeter ; je profite des dépôts-ventes ou des vide-greniers pour les objets dont je ne veux plus, ou je les donne à une association.

Gaspillage alimentaire

Pour éviter de gaspiller de la nourriture, j'établis une liste de courses, je vérifie la date de péremption, je range mon réfrigérateur, je réfrigère ou congèle mes restes alimentaires.



Ménage écologique

Stop-Pub

Réutilisation Jardinage

Gaspillage

Consommation

Ménage écologique

J'utilise des produits ménagers non dangereux : le vinaigre blanc pour détartrer, le jus de citron pour dégraisser et retirer les tâches sur la terre cuite et la céramique, et le bicarbonate de soude pour nettoyer les évier et supprimer les mauvaises odeurs.

Jardinage au naturel

Je limite l'usage des produits phytosanitaires en pratiquant le désherbage manuel, en utilisant des plantes couvre-sol (lierre, pervenche, ...) pour lutter contre les mauvaises herbes et en utilisant des insectes auxiliaires ou des associations de plantes pour lutter naturellement contre les prédateurs.

Consommation

Je choisis les produits en vrac ou moins emballés ; je préfère les gros conditionnements ; j'évite les produits jetables et je préfère les produits avec un écolabel garantissant un impact limité sur l'environnement.

Conception : service communication de Trivalis

La vie

des associations

L'USBB

A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, l'Union Sportive Bazoges Beaurepaire organise sa première marche gourmande le samedi 15 juin prochain. Toute l'équipe mobilisée ce jour là vous invite à la rejoindre pour cette manifestation unique sur nos deux communes. Tout au long d'un parcours d'environ 12 km, venez nombreux, petits et grands, entre amis ou en famille, découvrir les charmes de notre campagne...

MARCHÉ GOURMANDE

20 ans
UNION SPORTIVE BAZOGES BEAUREPAIRE
U.S.B.B.

SAMEDI 15 JUIN 2013

Adulte : 12 €
Enfant : 6 €

Départ de 17h30 à 19h30

Au stade de Beaurepaire

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS
Café des sport Beaurepaire
Relais St Hubert Bazoges en Paillers
Garage Godet Bazoges en Paillers

Nos partenaires : Restaurant Le relais des 5 moulins - Cave Bordron - Château La Richerie - Crédit Mutuel

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse complète : _____

Nombre d'adulte(s) : _____ X 12 €

Nombre d'enfant(s) : _____ X 6 €

TOTAL : _____ €

Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.usbb.fr

A retourner avant le 8 Juin 2013 (Chèque libellé à l'USBB)
Nombre de places limitées, tout engagement est définitif

MENU

Echauffement : Apéro

Première Mi-temps : Coquille du club

Seconde période : Onglet grillé au bois de vigne, sauce échalote, ratatouille

Temps additionnel : Café gourmand

Troisième mi-temps

MENU ENFANT

Coquille du club
Chipolatas, chips
Glacé

L'alcool nuit gravement à la santé. A consommer avec modération



L'ADMR est une association au service des familles depuis 65 ans. 20 000 vendéens nous font confiance au quotidien.

Soutien temporaire aux familles

Un événement vient changer votre vie familiale ? Grossesse, naissance, adoption, maladie, hospitalisation ou décès dans votre famille... nécessitent parfois d'être aidé temporairement.

Pour chaque situation, l'ADMR de votre commune a des solutions. Nous vous soutenons dans votre vie familiale en vous apportant :

Une aide dans les tâches matérielles

- entretien du logement,
- entretien du linge,
- courses, préparation de repas équilibrés.

Une aide dans votre rôle éducatif

- repas des enfants,
- activités d'éveil,
- aide aux devoirs.

Une aide dans la gestion de votre foyer

- démarches administratives,
- désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.



Les bénévoles de l'ADMR de Bazoges en Pailers et La Boissière de Montaigu sont à votre écoute pour vous donner tous les renseignements utiles et répondre à vos questions.

L'ADMR vous propose une idée de cadeau originale et utile pour une naissance : offrez aux jeunes parents du temps pour profiter pleinement de l'arrivée de bébé ! Avec la carte Bienvenue bébé, ils bénéficieront de l'intervention de l'ADMR pour le service de leur choix pendant 2 heures : ménage, repassage ou garde d'enfants.

La carte cadeau Bienvenue Bébé est valable 1 an après l'achat partout en Vendée. Elle est en vente sur notre site internet www.admr85.org et auprès de l'association ADMR de votre commune. Prix pour une carte : 39,90 €.

L'assemblée générale aura lieu le 08/06/2013 à 10 h à la salle du foyer communal de Bazoges en Pailers avec comme animation « LES DRÔLES de DAMES »



La vie

des associations

COMMUNE D

Comité des fêtes Bazogeais

Le comité a investi depuis quelques semaines dans 2 stands « barnum » de 5 m par 10 m chacun. Ils sont disponibles à la location comme pour tout autre matériel. Pour rappel, les locations de matériel se font toujours auprès de Jérôme Mignet. Pour la sonorisation, Emmanuel Godet répond aux demandes. Le matériel est à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rapporter le lundi soir à 19h00 également. Le matériel est prêté à titre gracieux aux différentes associations bazogeaises. Pour les particuliers, nous vous prions de prendre vos dispositions afin de régler la somme le lundi soir lors de la remise en place du matériel.

Le comité



Locations :

Réservation de matériel hors sonorisation : Jérôme Mignet au 06.70.06.75.22 à partir de 18h00.

Réservation sonorisation : Emmanuel Godet au 06.24.69.83.85

Le matériel est à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rendre le lundi soir à 19h00 au local du comité des fêtes (paiement sur place le lundi soir).

Le Petit-Musée

« DIABOLO » le cheval de trait du Petit-Musée est arrivé dans l'écurie, prêt à travailler dans les champs, il ressemble plus à un cheval de trait BOULONNAIS qu'à un PUR SANG ANGLAIS. Il a déjà essayé ses « habits » pour aller biner : licol, bride ou bridon, mors, collier, harnais, sellette, sangle, sumentrière, reculement...

Du nouveau matériel est arrivé (roue de bicyclette en bois avec des trous pour rayon, petite presse pour imprimer, coupe racine, coupe-lin, armoire etc...

Nous vous annonçons pour la fête du Patrimoine le 15 septembre 2013 une animation inédite : LES VELOS DINGOS, un groupe de personnes sur des vélos peu ordinaires, ils se produiront pendant l'après midi, venez les voir vous serez surpris. Comme à l'accoutumée l'entrée est gratuite toute la journée, il y aura aussi du théâtre, du jus de pommes, et beaucoup d'autres manifestations.

Le Musée sera ouvert tout l'été les dimanches après midi juillet et août ainsi que sur rendez-vous au n° de tél : 02 51 07 70 83 ou 02 51 07 71 32 ou 02 51 07 75 92



Les Paszogeais

Depuis la rentrée le Président et le Coach nous entraînent sur des sentiers variés et très différents les uns des autres.

L'équipe des marcheurs se compose de 27 personnes pour qui la sortie du lundi est attendue.

Ces sorties nous ont entraînés de Beaurepaire à St Laurent sur Sèvre en passant par Mallièvre, les Herbiers, la Guyonnière Montaigu et bien d'autres.

A signaler que toutes les personnes sont revenues enchantées de ces parcours ou le convivial l'emporte sur l'exploit sportif. En effet, le but n'est pas de faire des kilomètres mais de passer un après midi en marchant selon ses envies et ses possibilités. Deux parcours sont inscrits sur la sortie : le 1^{er} de 5 à 7 km et le second d'une dizaine de km.

Rappel les sorties ont lieu le 2^{ème} et le 4^{ème} lundi de chaque mois. Toute personne désirant participer peut venir rejoindre le groupe le lundi prévu à la marche.

Voici une photo d'une sortie pluvieuse du côté de la Guyonnière avec en fond le lac de la Chausselière.



Les Sapeurs Pompiers mettent le feu

**PLACE DE CHEVIGNE A ST FULGENT
LE SAMEDI 13 JUILLET 2013**



Cette année, l'organisation du feu d'artifice a été confiée à l'amicale des sapeurs pompiers de St Fulgent avec la collaboration du Comité des Fêtes.

Voici le programme qui vous est proposé :

- 16h00 animations gratuites : structures gonflables, « LOISIRS GAMES (Partenaires) ». Animation avec le SAJ de St Fulgent
- 17h00 manœuvre de secours routier commentée
- 19h00 repas vendéen avec Animation Guinguette

Tarif : 11 € adultes et 5 € enfants

Réservations du 15 juin au 5 juillet

A la Maison de la Presse ou à l'Escale Bien-Etre

- 23h00 : feu d'artifice pyrotechnique signé Jacques Couturier
- 23h30 : soirée dansante

VENEZ NOMBREUX !!!!

Amicalement, les Sapeurs Pompiers

Infos générales

Sacs rouges



Pratique

Pour votre résidence secondaire sur le canton.
Pour vos manifestations familiales ou associatives.

Fonctionnement

Ce sac rouge est prépayé, il vient en complément de votre bac à ordures ménagères.

Le sac rouge doit contenir uniquement des ordures ménagères, triées.

Ne pas le déposer en déchetterie.

Enlèvement les jours des bacs à ordures ménagères (pas le jour des sacs jaunes).

Il sera à déposer soit :

- à côté de votre bac et non pas à l'intérieur.
- ou seul, sans votre bac sur le même emplacement.

Format et prix : 30 litres : 1 € / sac
100 litres : 3 € / sac

Renseignements à la Communauté de communes
2 rue Jules Verne à Saint Fulgent, tél : 02 51 43 81 61

Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé tous les samedis de juillet et août.

Calendrier des manifestations



8/9 juin	Fête du Tennis
15 juin.....	20 ans USBB
16 juin.....	Kermesse OGEC
21 juin.....	Assemblée Générale USBB
5 juillet.....	Assemblée Générale Tennis - Foyer communal
13 juillet.....	Pique nique Foyer des jeunes
1er septembre.....	Trail de la Bultière - OGEC
6 septembre.....	Assemblée Générale Moto Club - Foyer communal
15 septembre.....	Fête du Patrimoine - Petit Musée



Le conseil du jardinier

En mai, la douceur s'installe tout à fait sur le jardin. Au potager, c'est le branle bas de combat ! Les tâches s'accumulent : il faut butter les pommes de terre et les haricots, planter les tomates, les cornichons, les courges, les courgettes, les citrouilles, les melons... Si le temps est sec, l'arrosage doit reprendre. Au verger, c'est la pause. Tout juste faut-il passer le premier tiers du tronc des arbres à la chaux ou encore éclaircir les fruits sur les arbres trop chargés.



Au jardin d'agrément par contre, la nature reprend ses droits et le jardinier a du pain sur la planche. Il faut se hâter maintenant pour planter les derniers bulbes à floraison estivale ou automnale ! Mai est aussi le mois où il faut planter les annuelles d'été et les bégonias, sans oublier de semer les bisannuelles en pleine terre. Les rosiers doivent être également débarrassés de leurs fleurs fanées et des gourmands. Les arbustes déflorisés tels que les lilas ou les forsythias peuvent maintenant être taillés. Pensez également à installer des tuteurs sur les grandes plantes (pivoines, dahlias, marguerites, roses trémières) pour éviter qu'elles ne s'effondrent sous leur poids.

Sur le balcon comme au jardin d'agrément, c'est l'heure de récupérer les oignons des plantes à bulbes mais aussi de semer les annuels rustiques. Il est aussi temps de planter dans les jardinières les fleurs d'été sans oublier d'arroser abondamment surtout par temps sec !

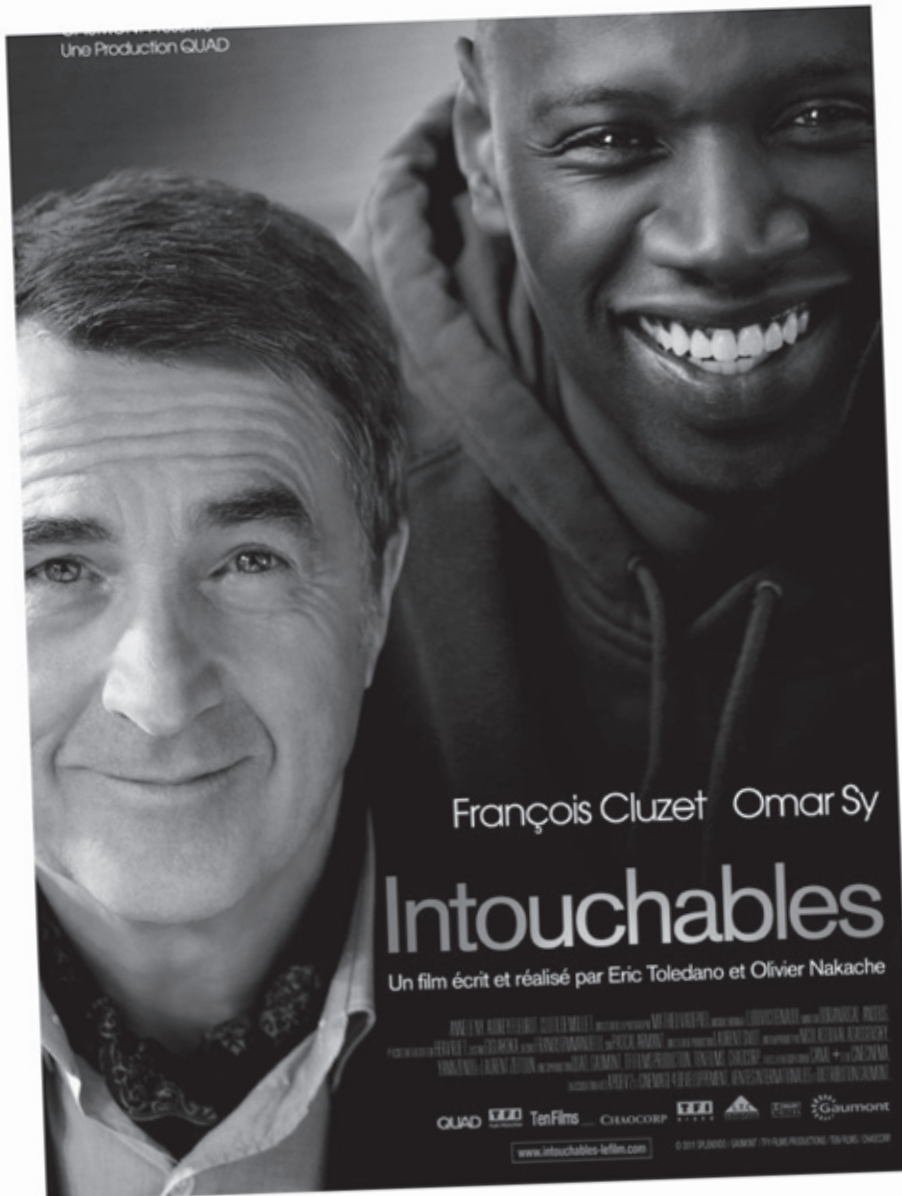


Prochaine parution du bulletin communal : octobre 2013

(Merci de nous faire parvenir vos textes, photos... pour le 21 septembre dernier délai.)

Cinéma de plein air à Bazoges en Pailers

Vendredi 5 Juillet à partir de 21h00



Animations, puis projection du film "Intouchable" avec Omar Sy et François Cluzet.
Restauration sur place.

Parc derrière l'église. Gratuit.

Contact : Office de tourisme au 02.51.42.27.75.